

Nouveau protocole sanitaire à la rentrée scolaire : «On va créer une école à deux vitesses»

Vaccination dans et aux abords des établissements scolaires, cours en distanciel pour les cas contact non vaccinés, port du masque... Le ministre de l'Éducation nationale a levé le voile, ce mercredi, sur le protocole sanitaire en vigueur à la rentrée.



Les élèves de collège et lycée ne devront pas présenter de pass sanitaire à la rentrée de septembre 2021. (Illustration) LP/Philippe Lavieille

Par Aurélie Sipos

Le 28 juillet 2021 à 18h25

Il n'y aura pas de pass sanitaire à la rentrée dans les établissements scolaires. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, l'a confirmé ce mercredi sur Franceinfo. Le gouvernement ne compte pas moins mettre le paquet sur la vaccination des 12-17 ans. 6 000 à 7 000 centres seront déployés dans et aux abords des collèges et lycées dès la rentrée. Le

protocole, qui entrera en vigueur en septembre, prévoit aussi que ceux qui n'ont pas reçu leurs piqûres seront « évincés et devront suivre l'enseignement à distance » s'ils sont cas contact, les autres pouvant poursuivre en présentiel si la situation sanitaire le permet, a précisé Jean-Michel Blanquer.

Une mesure qui soulève beaucoup de questions. « Comment fait-on pour les 6e qui ont moins de 12 ans et ne sont pas donc pas éligibles à la vaccination ? Qui va contrôler le statut vaccinal des élèves ? Les chefs d'établissement devaient s'en charger mais cela a disparu du projet de loi », s'inquiète Sophie Vénétitay, secrétaire générale du Snes-FSU, premier syndicat de professeurs du secondaire.

Bruno Bobkiewicz, secrétaire national du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN-Unsa), refuse, lui, le terme « d'éviction ». « Les élèves vont se voir appliquer le même protocole avec cet avantage donné aux élèves vaccinés », estime-t-il. « C'est la moins mauvaise des solutions », juge le proviseur de la cité scolaire Berlioz de Vincennes (Val-de-Marne).

Quatre scénarios

Le protocole prévoit quatre scénarios en fonction des degrés de circulation du virus, avec des mesures adaptées. Dans tous (1 = vert, 2 = jaune, 3 = orange, 4 = rouge), le port du masque est obligatoire en intérieur à partir du collège. Au niveau 1, il ne l'est plus en primaire mais « je crains que ce ne soit pas ce scénario-là à la rentrée », a commenté Jean-Michel Blanquer. Au niveau 2, les activités physiques et sportives en intérieur seront possibles mais avec une distanciation de deux mètres. À partir de l'orange (3/4), l'alternance présentiel-distanciel sera exigée pour les lycées quand elle est possible, et le brassage à la cantine sera limité dans le primaire.

L'« hybridation » (alternance présentiel-distanciel) sera systématique avec une jauge à 50 % à partir de la 4e quand le dernier niveau sera atteint. Seules les activités physiques et sportives en extérieur seront alors autorisées, et dans le respect d'une distanciation de deux mètres. La Rue de Grenelle précise que le « passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures ».

Pas de vaccination obligatoire des enseignants

Le recours à l'enseignement en « hybride » évoque de mauvais souvenirs à Sophie Vénéitay. « On a du mal à voir comment va s'organiser le présentiel-distanciel pour ceux qui sont évincés. Que le ministre remette une pièce sur ce point-là, c'est qu'il n'a pas compris les leçons de l'année passée », déplore la professeure, inquiète des conséquences d'une telle mesure. « Les parents craignent que leurs enfants soient pointés du doigt et que la situation se tende, alors qu'on a au contraire besoin de pédagogie », reprend-elle. La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) va même plus loin. « On met en place une école à deux vitesses, la République aime tous ses enfants, elle ne les choisit pas. C'est très grave, c'est une obligation vaccinale sans le dire », lâche Carla Dugault, coprésidente.

Du côté des enseignants, l'obligation vaccinale n'est toujours pas envisagée. « À ce stade, ça ne nous paraît pas indispensable. Le pourcentage de professeurs se vaccinant est très important, je pense que ça a dépassé les 80 % », a estimé le ministre de l'Éducation. Si le pourcentage était « trop faible » on « devrait aller vers cela », a toutefois reconnu Jean-Michel Blanquer.